



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180920-POINT06-DE
Reçu le 25/09/2018

Comité Syndical du 20 Septembre 2018

Point n°06/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 septembre 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, William Jacquillard, Jean-François Dauré, Samuel Cazenave, Didier Villat et Philippe Bouty.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade, Florence Pechevis et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs François Nebout, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre et Jacques Chabot.

Madame Martine Pinville.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés: Madame Cécile François et messieurs Daniel Braud et Andreas Koch,

Monsieur Hazouard donne pouvoir à monsieur Jacquillard

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du comité syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 26 du 2 juin 2015 et n° 26 du 19 juin 2018, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
29/05/2018	René BROCA	Avenant n° 1 à la tranche optionnelle n° 1 du marché n° 2016/009 conclu pour la conception éditoriale et l'animation des RAF – Prise en compte du changement de domiciliation et de la forme juridique de la société du titulaire du marché. Aucune incidence financière.

29/05/2018	Association BDA2	Convention de partenariat prévoyant notamment un soutien financier de 1 200 € au profit de l'association, pour l'année 2018.
29/05/2018	CORTEX PRODUCTIONS	Pour le TUMULTE, prolongation de la convention de mise à disposition temporaire -à titre gracieux - de deux salles, dans les Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, d'une superficie globale de 220 m ² environ, du 1 ^{er} au 15 juin 2018. Locaux destinés aux activités tertiaires et de recherche du preneur.
29/05/2018	ASSOCIATION LE BOUC ASSOCIATION PAPITOU ASSOCIATION LE PETIT SATURNIN ASSOCIATION SISYPHE VIDEO	Attribution d'un soutien financier au titre de l'année 2018 à hauteur de : - 4 500 € ; - 2 000 € ; - 1 200 € ; - 5 000 €.
29/05/2018	LES BATEAUX ROUGES	Convention précaire pour la mise à disposition de locaux (1200 m ²) au 16, rue Troussat à Angoulême, établie du 1 ^{er} juillet au 31 août 2018, destinés au stockage des embarcations et autres matériels appartenant au preneur. Redevance mensuelle de 250 € HT (TVA en sus), non révisable. Dépôt de garantie de 300 € (déjà versé au titre des précédentes conventions). Pas de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des impôts fonciers au preneur. Bâtiment loué en l'état. Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides et autres, contrats de maintenance, nettoyage des locaux, surveillance et gardiennage et assurance, notamment à la charge de l'occupant.
12/06/2018	EESI	Convention de mise à disposition temporaire d'espace sous les arcades du NIL, le 29 juin 2018, pour l'organisation d'une exposition par l'EESI. Coordination générale, logistique technique, gardiennage, nettoyage des lieux et assurance à charge de l'EESI. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations.

12/06/2018	CNAM-ENJMIN	Mise à disposition temporaire d'un bureau et d'une salle de réunion (avec mobiliers) situés dans la salle mezzanine des 1/3, rue de Saintes à Angoulême, d'une surface globale de 30 m ² , pour occupation par 5 étudiants pendant la période de fermeture du NIL, du 23 juillet au 17 août 2018. Mise à disposition consentie à titre gratuit, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Abonnements et consommations internet et téléphonie néanmoins à charge du preneur.
14/06/2018	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE CHARENTE	Convention précaire pour la mise à disposition de deux niveaux de plateaux à usage de bureaux dans les Ateliers Magelis, aux 1/3 rue de Saintes à Angoulême, d'une superficie totale de 660 m ² , du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2018. Bien destiné à accueillir une pépinière d'entreprises. Redevance trimestrielle de 3 819.62 € HT, TVA en sus. Dépôt de garantie de 3 187.50 € déjà versé. TF, abonnements et consommations des fluides, contrats de maintenance, formation du personnel et assurances, notamment, à la charge du preneur. 45% des consommations en fluides des 2 salles du rez de jardin à charge du Pôle Image.
14/06/2018	COMMUNE D'ANGOULEME/ GRANDANGOULEME/ DIVERS AUTRES PARTENAIRES	Convention cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville ».
27/06/2018	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de l'amphithéâtre du Nil aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême, pour l'organisation d'une réunion publique le 3 juillet 2018. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.

.....

Les membres du Comité Syndical donnent acte à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 25 sept 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 25 sept 2018
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 25 sept 2018

Signé: Le Président



François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis